

De : Didier Le Gall
Objet : Position du MEI

Bonjour,

En réponse à vos interrogations, je souhaite vous faire part que, lors d'un Conseil National qui s'est déroulé le 5 mars 2006, le Mouvement Ecologiste Indépendant (MEI) a adopté un texte fort en faveur des animaux, texte qu'il est possible de lire en allant sur notre site Internet : <http://www.mei-fr.org/>

Ainsi, vous constaterez que nous sommes en faveur d'une législation qui mettrait fin :

- à la chasse-loisir,
- aux corridas et combats de coqs,
- aux zoos,
- aux cirques avec animaux sauvages et/ou exotiques,
- aux fermes aquacoles,
- aux animaleries,
- aux lamentables conditions d'élevage, de transport et de mise à mort des animaux dits de boucherie,
- au gavage des anatidés
- etc...

Pour ce qui est de la fourrure, la position du MEI est on ne peut plus claire:

"Nous ne sommes plus aux temps préhistoriques, pour nous protéger du froid nous n'avons plus besoin de

prendre leur fourrure aux animaux !

Différentes matières végétales ou synthétiques existent pour se vêtir.

Ainsi, **conscient de l'immense souffrance infligée aux animaux** lors des élevages, des piégeages, des transports et des abattages, **nous nous prononçons pour l'interdiction de la vente, de l'importation, de l'exportation et du port de la fourrure de quelque animal dont elle puisse provenir** (trop de fourrures de chiens et de chats, notamment en provenance de Chine, "ornent" actuellement un très grand nombre de vêtements et d'accessoires vendus en France; trop d'espèces animales disparaissent pour la mode)."

La vivisection doit également être abolie:

"L'expérimentation animale est non seulement indéfendable sur le plan éthique par les souffrances qu'elle génère sur les animaux, mais elle l'est également sur le plan de la santé humaine car il faut savoir qu'aucune espèce animale n'est le modèle d'une autre. En effet chacune a son propre patrimoine génétique qui détermine ses propriétés biologiques. Ainsi l'absorption d'un produit chimique provoquera des réactions variables selon l'espèce. Par voie de conséquence les résultats obtenus lors de ces expériences ne sont pas totalement transposables aux humains."

Nous sommes également favorables à :

- la création d'un secrétariat d'état à la condition animale,
- la création d'un statut juridique spécifique à l'animal pour sortir définitivement du statut d'objet à celui d'être sensible,
- la formation d'agents de la force publique spécialisés dans la protection animale,
- la création de juridictions spécialisées en matière de protection animale et la formation du personnel judiciaire,
- l'instauration dans les programmes scolaires, de cours visant à sensibiliser les enfants et les adolescents au respect de la nature, des animaux et plus largement du vivant.
- la création et le développement de formations portant sur les métiers liés à la préservation de la nature et à la protection des animaux,
- l'obligation pour tous les restaurants de proposer des menus végétariens équilibrés.

Merci pour vos efforts et actions en faveur du bien-être et de la libération animale.
Bien cordialement et de tout coeur avec vous.

Didier Le Gall,
responsable de la commission "Condition animale" du MEI,

candidat aux législatives sur la 5ème circonscription du Var.